

Nîmes L'association Nîmes sans bruit hausse le ton

FRANCOISE CONDOTTA

13/04/2011, 13 h 59 | Mis à jour le 13/04/2011, 14 h 07



Des jeunes festoyant dehors, la nuit : le cauchemar de nombreux habitants. (Photo archives NASSIRA BELMEKKI)

Avant même que les dérogations préfectorales pour une fermeture des débits de boisson à 2 heures du matin, le week-end, sous conditions, soit effective au 1er mai, le ton monte dans l'hyper-centre.

L'association Nîmes sans bruit "est retournée" par cette annonce intervenue après une réunion en préfecture (le 5 avril) où, en compagnie du comité de quartier de l'Ecusson, le collectif a longuement exposé les nuisances que subissent les riverains de certains débits de boissons. Pire, l'association est "catastrophée par la perspective de voir cette mesure étendue à tous les jours de la semaine" et elle n'entend pas vivre ce cauchemar. La porte-parole de ce collectif, Catherine Auguste, regrette donc vivement que pour une dizaine d'établissements, le préfet ouvre une brèche dans l'application de la loi. "Nous ne demandons pas autre chose que le respect de la réglementation.

Or, comment faire si le préfet outrepassa les textes légaux, sur lesquels les particuliers pourraient s'appuyer pour se défendre ?" Nîmes sans bruit refuse de baisser les bras, va lancer des pétitions et, "en l'absence d'interlocuteurs locaux", veut porter son combat au niveau national.

Avec d'autant plus de conviction que certains bars, très heureux de cette annonce, ont fêté ça le week-end dernier. En poussant le volume. Exaspéré, un voisin, membre du collectif, a voulu siffler la fin de la bruyante récréation. Il a été menacé et a porté plainte.

DÉROGATIONS ET PV

En mairie, le service de l'hygiène, en charge des nuisances sonores, croule actuellement sous les demandes de dérogation. Entre la quiétude des habitants, les problématiques économiques et la culture feria locale, l'élue Marianne Crépin cherche un équilibre complexe. « À chaque plainte, le service se déplace. La preuve, il y a quelques jours, un patron de bar a pris deux PV pendant un week-end.

Le dossier a été adressé au procureur. Ce n'est ni le premier ni le dernier », avertit l'élue. L'amende, de classe 5, peut atteindre 1 500 € par soirée.